

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
19 mai 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2696

présenté par  
M. Isaac-Sibille

à l'amendement n° 2676 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 4, après le mot :

« irréversible »,

insérer les mots :

« de fin de vie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement vise à préciser d'un processus irréversible de fin de vie, en cohérence avec le texte en examen.